### Article 11 - Situations de risque et situations d’urgence humanitaire

#### Question 10 : Donner des renseignements sur les mesures prises pour : a) Faire en sorte que les demandeurs d’asile et les réfugiés handicapés soient rapidement repérés afin de leur fournir un logement accessible et des services d’accompagnement personnalisés ;

Depuis 2016, les conditions d'accueil des candidats réfugiés en Belgique sont difficiles. La Belgique a suivi une logique de "non accueil" afin d'éviter un soi-disant "appel d'air". Cela s'est traduit par la limitation à 50 cas traités par jour par l'Office des étrangers et par la transformation du Parc Maximilien (Bruxelles) en une sorte de camp de réfugiés géré par des citoyens... Finalement, une telle approche a été dénoncée par le même gouvernement quand il a démissionné en partie. Le 11/11/2018, la nouvelle ministre responsable a demandé à son cabinet d'augmenter progressivement le nombre de dossiers traité chaque jour[[1]](#footnote-1).

Dans un tel contexte, la situation des **demandeurs d'asile en situation de handicap** préoccupe le BDF.

Suite au déclenchement de la guerre entre la Russie et l’Ukraine, les modalités d’accueil des réfugiés ont fortement évolué. Sur base de la directive européenne 2001/55/CE sur la protection temporaire[[2]](#footnote-2) et de la décision d’exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022[[3]](#footnote-3) la Belgiques a adapté ses procédures pour la mise en œuvre de la protection temporaire et mis en place des mesures d’accueil spécifiques pour les réfugiées et les réfugiés ukrainiens.

Ces mesures tiennent particulièrement compte des besoins spécifiques des personnes en matière de santé et de situation de handicap. De nombreuses familles belges ont ainsi accueilli des réfugiées et réfugiés ukrainien.

Ce faisant, la Belgique a démontré sa capacité à organiser l’accueil de personnes déplacées suite à une situation de guerre et, particulièrement, de personnes en situation de handicap. Elle a aussi démontré sa capacité de réponse aux besoins en situation de crise. Ils s’agit d’exemples de bonnes pratiques.

Le 22/09/2022, un ensemble de propositions politiques a été publié, à partir de l’exemple de l’accueil des réfugiés Ukrainiens fuyant leur pays, par les organisations de protection des droits de l’homme en Belgique : l’Institut Fédéral pour la Protection et la Promotion des droits Humains (IFDH), Myria (le Centre fédéral Migration), le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l’exclusion sociale, UNIA, le Kinderrectencommissariaat (Commissariat flamand aux droits de l’enfant) et le Délégué Général aux Droits de l’Enfant (DGDE)[[4]](#footnote-4).

Ces propositions portent sur

* l’accès effectif à la demande : extension de la capacité d’enregistrement et de premier accueil
* les droits sociaux : logement et statut de cohabitant
* les services : service bancaire de base et accès aux biens et services
* l’accès à l’emploi

Questions proposées :

1. Quelles mesures concrètes la Belgique prévoit-elle pour assurer un accueil inclusif des réfugiés et des demandeurs d'asile en situation de handicap ? Quelles mesures sont prévues pour évaluer les procédures existantes ?

#### Question 10 : Donner des renseignements sur les mesures prises pour : b) Rendre la gestion des risques de catastrophe entièrement accessible et inclusive, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 ;

En ce qui concerne les situations de risque, le BDF et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) ont interrogé le gouvernement fédéral sur la mise en place de services d'appel d'urgence efficaces[[5]](#footnote-5), qui pourraient être utilisés par chaque personne handicapée, en fonction de ses besoins de communication spécifiques[[6]](#footnote-6).

Une "application" d'urgence existe, mais elle ne permet pas d'utiliser la vidéo et n'est donc d'aucune utilité pour les personnes sourdes.

Au travers de la gestion, par les autorités belges, de la crise Covid-19 et des inondations survenues dans l’est de la Belgique en juillet 2021 le BDF constate, malheureusement, que les mesures prises et leur communication par les autorités n’ont pas été pensées et adaptées avec et pour les personnes en situation de handicap. Les autorités on démontré le manque de préparation par rapport à des situations de crise.

Les exemples concrets sont nombreux : conférences de presses non traduites en langue des signes, et non sous-titrées, absence de traduction en allemand, outils de tracing non accessibles à tous, absence de capacité de réponse aux besoins spécifiques lors de situations nécessitant une évacuation ou lors de périodes de confinement.

Questions proposées :

1. Quelles mesures concrètes la Belgique prévoit-elle pour garantir que toutes les personnes handicapées aient accès aux services d'appel d'urgence ("112"), partout et 24 heures sur 24, en interopérabilité et en leur donnant le choix entre plusieurs modes de communication ?

#### Question 10 : Donner des renseignements sur les mesures prises pour : c) Veiller à ce que les organisations de personnes handicapées soient véritablement consultées et à ce qu’elles soient associées à l’élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe et des programmes d’aide humanitaire.

A aucun de ces niveaux, les autorités ne mènent la moindre concertation avec les organisations de personnes en situation de handicap ni avec les conseils d’avis, quand ils existent.

Les prises en comptes ne se font jamais qu’a posteriori, après qu’un événement dramatique soit survenu. Ce n’est pourtant pas faute d’avoir tenté d’attirer l’attention sur les risques potentiels.

Les objectifs de la stratégie interfédérale handicap ne mentionne que la mise à jour des plans d'urgence, mais pas les plans d'évacuation et de secours. Il est urgent de créer et de coordonner ces plans au niveau interfédéral[[7]](#footnote-7).

#### Autres sujets absents de la “List of Issues”, mais que le BDF souhaite aborder

#### Impact de la crise Covid-19 sur la situation des personnes handicapées

La crise Covid-19 a fait passer le dossier de l’accueil des réfugiés à l’arrière-plan. Pourtant, les réalités qui sous-tendent ce dossier n’ont pas disparu... Elles se sont même fortement aggravées : les réfugiés sont toujours entassés dans des camps et l’impact de l’apparition du Coronavirus dans ces camps et dans les pays d’origine des réfugiés pourrait s’avérer catastrophique. Les personnes en situation de handicap réfugiées sont potentiellement plus à risque encore.

La crise Covid-19 a montré de manière abrupte que la Belgique peut aussi être touchée par une situation de crise assimilable à une crise humanitaire.

La crise Covid-19 a mis en évidence le fait que la Belgique ne dispose pas d’un véritable “plan catastrophe” au niveau hospitalier pour faire face à une crise sanitaire de grande ampleur. Manifestement, la coordination entre institutions pour personnes handicapées et services hospitaliers n’est pas suffisante. Il en aurait résulté des “tris de patients” pour éviter l’engorgement du système hospitalier. (Ces tris n’ont pas été nécessaires vu que la capacité d’accueil hospitalier n’aurait jamais atteint la moitié de son potentiel.) De plus, la réponse de la Ministre de la santé au courrier du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) à ce propos a clairement laissé apparaître que le handicap a bel et bien été considéré comme un critère de tri, ce qui contrevient au prescrit de la convention.[[8]](#footnote-8)

Il semble que la clarté ne sera jamais totalement faite sur ce dossier vu que la Chambre des Députés a rejeté la possibilité de mettre sur pied une commission d’enquête parlementaire sur la gestion de cette crise par le gouvernement.

Dans le cadre de la crise Covid-19, un problème important rencontré par les personnes sourdes était relatif aux difficultés qu’elles ont de se faire comprendre et d’obtenir une aide adéquate, dans les situations de crise. Ces difficultés font partie de leur quotidien et se retrouvent amplifiées par les mesures de confinement appliquées à tous les niveaux, alors qu’elles sont considérées comme une population à risque face à une pandémie. Des numéros de téléphone sont mis en service pour contacter les médecins, les urgences, les magasins, les services d’écoute violence conjugale ou encore ceux d’écoute psychologique mis en place à cause du confinement… A de rares exceptions près, le BDF a dû déplorer que ces numéros de téléphone n’aient pas de déclinaison e-mail ou n’offrent pas la possibilité d’envoyer des SMS pour les personnes malentendantes ou sourdes.[[9]](#footnote-9)

La compréhension du handicap au sens large doit être assurée pour répondre à tous les besoins spécifiques.

Les décisions prises dans le cadre de la crise du COVID ont entraîné, "au nom de la protection des personnes vulnérables", des conséquences désastreuses pour les personnes concernées et leurs familles : l'isolement. Ceci alors qu'il existe clairement un droit à la liberté de choix, au respect de la vie privée et familiale (art. 3, 22 et 23 UNCRPD; art. 8 CEDH). Les institutions et résidences doivent être en mesure d'offrir des "lieux de rencontre" sûrs[[10]](#footnote-10).

#### Gestion de la crise covid-19

Au niveau global, la gestion de la crise covid-19 a d’abord dû se concentrer sur la gestion de l’urgence, en palliant un certain nombre de carences et d’erreurs au niveau de l’évaluation des risques. La population sera fragilisée à cause des coupes budgétaires dans les services publics. Ce n’est qu’après qu’il sera possible de réinventer l’avenir[[11]](#footnote-11).

Les interventions des autorités pour soutenir les plus faibles se sont faites très progressivement, mois après mois, au détriment de ceux qui en avaient le plus besoin[[12]](#footnote-12).

Ce n’est qu’à partir de la fin mai 2020 que les autorités, les médias, le grand public ont commencé à prendre conscience de l’impact très négatif du covid-19 sur les personnes en situation de handicap[[13]](#footnote-13). Les structures représentatives des personnes en situation de handicap avaient pourtant multiplié les appels[[14]](#footnote-14). Le 30 juin 2020, les médias commencent, enfin, à pointer le déséquilibre entre les mesures de soutien aux entreprises et les très faibles mesures prises au niveau social, pourtant demandée par les « experts » du Groupe d’Experts pour l’Exit Strategy (GEES) qui le considéraient comme urgentes. Les gouvernements, réunis en Conseil National de Sécurité n’en ont pas tenu compte…[[15]](#footnote-15)

Elles ont été soutenues au niveau académique par les publication de cartes blanche d’Autonomicap, dans le journal Le Soir qui pointaient la nécessité pour les autorités de consulter les structures représentatives des personnes en situation de handicap[[16]](#footnote-16), la réalités de mesures de confinement pour les personne en situation de handicap[[17]](#footnote-17) et la nécessaire démocratisation des structures d’hébergement[[18]](#footnote-18)

Le 25 juin 2020, la Chambre décidait de mettre en place une Commission spéciale chargée d’évaluer la gestion de la crise sanitaire. Malheureusement, la possibilité de mettre en place une commission d’enquête qui aurait pu aller beaucoup plus loin et disposant des pouvoirs d’un juge d’instruction a été écartée[[19]](#footnote-19).

Yves Coppieters[[20]](#footnote-20), médecin spécialisé en épidémiologie a rédigé un rapport préparatoire sur les missions de la Commission spéciale parlementaire sur la gestion covid-19 à la Chambre des représentants[[21]](#footnote-21). Il y pointe particulièrement[[22]](#footnote-22) :

* Une carence importante dans l’évaluation des risques.
* Un risque accru à cause des faiblesses institutionnelles de la Belgique.
* De mauvaises décisions prises au départ conduisent à une lutte mal orientées contre la propagation du virus.
* Le système de surveillance épidémiologique belge était trop peu réactif et non adaptatif. Cela a conduit au confinement par manque d’anticipation.
* Une gestion déficiente de la propagation dans les maisons de repos.
* La nécessité de renforcer les liens entre hôpitaux et structure d’aide et d’accueil aux personnes âgées, handicapées et aux jeunes en difficulté.
* Un système de santé à revoir complètement, de façon plus globale et systémique et pas seulement dans une logique de rationalisation économique comme cela a été le cas durant des années

#### Stratégie de déconfinement

Tout comme pour la gestion de la crise covid-19, la mise en place de la stratégie de déconfinement a été gérée sans faire grand cas des personnes en situation de handicap

Face à la gestion du confinement covid-19 par les différents gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale qui n’avaient pas tenu compte des situations spécifiques, 300 acteurs du secteur social et culturel ont demandé une stratégie de déconfinement qui prenne au sérieux toutes les populations, selon deux axes principaux[[23]](#footnote-23) :

* Une aide directe financière mensuelle urgente du fédéral vers les ménages appauvris, avec un principe de confiance : une allocation mensuelle Covid19. Une aide financière directe vers les ménages exposés est cruciale aujourd’hui, comme le sera dès demain le rehaussement des allocations sociales et du revenus au minimum au-dessus du seuil de pauvreté et le renforcement de la sécurité sociale.
* La planification d’un déconfinement organisé avec et par les acteurs et les actrices concernés qui représentent ces populations vulnérables et leur équipement et ce dans une synchronisation avec les entités fédérées à l’instar de ce qui se passe pour l’enseignement, les crèches et garderies et le sport.

#### Le BDF souhaite obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Quelles mesures concrètes la Belgique prévoit-elle pour assurer un accueil inclusif des réfugiés et des demandeurs d'asile en situation de handicap ? Quelles mesures sont prévues pour évaluer les procédures existantes ?
2. Quelles mesures concrètes la Belgique prévoit-elle pour garantir que toutes les personnes handicapées aient accès aux services d'appel d'urgence ("112"), partout et 24 heures sur 24, en interopérabilité et en leur donnant le choix entre plusieurs modes de communication ?

1. X., *Demande d’asile : Maggie De Block demande à ses services de revoir les quotas à la hausse*, dans *Le Soir*, le 11/12/2018, <https://www.lesoir.be/194990/article/2018-12-11/demandes-dasile-maggie-de-block-demande-ses-services-de-revoir-les-quotas-la> [↑](#footnote-ref-1)
2. Directive 2001/55/CE relative aux règles pour l’octroi d’une protection temporaire en cas d’afflux massif de personnes déplacées et mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres de l’UE, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32001L0055> [↑](#footnote-ref-2)
3. Décision d’exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l’existence d’un afflux massif de personnes déplacées en provenance d’Ukraine, au sens de l’article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d’introduire une protection temporaire, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32022D0382> [↑](#footnote-ref-3)
4. IFDH et cie, *De la bonne pratique aux mesures politiques structurelles. Proposition politiques à partir de l’accueil des Ukrainiens fuyant leur pays*, Bruxelles, le 22/09/2022, <https://news.belgium.be/fr/apprendre-de-laccueil-des-ukrainiennes-en-belgique> . [↑](#footnote-ref-4)
5. Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, *Avis sur la note conceptuelle relative à l'accès aux services de secours via un message électronique écrit (SMS) pour les sourds, les malentendants et les personnes souffrant de troubles de la parole*, 15/04/2013(<http://ph.belgium.be/nl/adviezen/advies-2013-08.html>). [↑](#footnote-ref-5)
6. BDF, *Lettre au Premier Ministre concernant l’exclusion des centres d’appel d’urgence du champ d’application de la Directive [COM/2015/0615 final - 2015/0278 (COD)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2015:0615:FIN)*, 30/08/2018. ;*Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées*, *Lettre au Ministre de l’Intérieur, concernant le projet « BE Alert »*, 16/03/2018. [↑](#footnote-ref-6)
7. CSNPH, *Avis n°* *2023/03 de la Plateforme des Conseils consultatifs des personnes en situation de handicap sur la* ***Stratégie interfédérale 2021-2030 pour les personnes en situation de handicap*, Bruxelles, 20/03/2023, p.14,** <https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2023-03.html> [↑](#footnote-ref-7)
8. # CSNPH, *COVID-19 : Accès aux soins intensifs pour les personnes handicapées. Un droit absolu. Aussi pour les personnes vivant en institutions !, Bruxelles, 10/04/2020*,

   [http://ph.belgium.be/fr/nouvelles-amp-presse/10-04-2020-covid-19%C2%A0-%C2%A0acc%C3%A8s-aux-soins-intensifs-pour-les-personnes-handicap%C3%A9es.html](http://ph.belgium.be/fr/nouvelles-amp-presse/10-04-2020-covid-19 - accès-aux-soins-intensifs-pour-les-personnes-handicapées.html) [↑](#footnote-ref-8)
9. BAPN et cie, *Bien plus qu’une aide financière unique trop basse et trop ciblée (laissant de côté les ménages que la perte de revenu précipite sous le seuil de pauvreté) comme l’envisage actuellement le Gouvernement, Les acteurs du social et du socioculturel parlent d’une voix et demandent : une stratégie de déconfinement qui prenne au sérieux toutes les populations !* [http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyse%20COVID%201%20-%20Nade%CC%80ge\_.pdf](http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyse%20COVID%201%20-%20Nadège_.pdf) [↑](#footnote-ref-9)
10. CSNPH, *Avis n° 2023/03 de la Plateforme des Conseils consultatifs des personnes en situation de handicap sur la* ***Stratégie interfédérale 2021-2030 pour les personnes en situation de handicap*, Bruxelles, 20/03/2023, p.14,** <https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2023-03.html> [↑](#footnote-ref-10)
11. X., *Gérer l’urgence… puis réinventer l’avenir*, dans *Le Soir*, 01/04/2020, <https://www.lesoir.be/291488/article/2020-04-01/gerer-lurgence-puis-reinventer-lavenir?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dcarte%2520blanche> [↑](#footnote-ref-11)
12. # CASAGRANDE (L.), *Zorgsector krijgt 130 miljoen euro aan compensatie voor kosten corona, dans Het belang van Limburg*, 11/04/2020, <https://www.hbvl.be/cnt/dmf20200410_04920176> X., *Coronavirus: voici ce que prévoit la troisième partie du plan fédéral pour aider les citoyens, travailleurs et entreprises*, dans *RTL info*, 29/05/2020, <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/coronavirus-voici-ce-que-prevoit-la-troisieme-partie-du-plan-federal-pour-aider-les-citoyens-travailleurs-et-entreprises-1221531.aspx>

    [↑](#footnote-ref-12)
13. X., *Handicaps et mesures sanitaires: comment couvrir des besoins invisibles*, dans *Le Soir*, 30/05/2020, <https://www.lesoir.be/303397/article/2020-05-30/handicaps-et-mesures-sanitaires-comment-couvrir-des-besoins-invisibles>. [↑](#footnote-ref-13)
14. CSNPH, Avis 2020/7,8,9,10, [Avis 2020 - Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (belgium.be)](https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2020.html) [↑](#footnote-ref-14)
15. X., *Des mesures sociales, maintenant et pour demain !*, dans *Le Soir*, 03/06/2020. [↑](#footnote-ref-15)
16. TRIAILLE (L.), *Handicap et accès aux soins pendant la pandémie : le moment des priorités et de la (complexe) planification*, dans *Le Soir*, 30/05/2020, <https://www.lesoir.be/303397/article/2020-05-30/handicaps-et-mesures-sanitaires-comment-couvrir-des-besoins-invisibles?fbclid=IwAR2Ru2HzElD-uobg0JXTf4HmqODrjuAxKBWwjmO-a8uUZPr8RFWD2UxnY0c>  ; [↑](#footnote-ref-16)
17. DE SPIEGELEIR (S.), CARTUYVELS (Y.), et MARQUIS (N.), Internés, confiné… réinsérés ?,dans *Le Soir*, 20 juin 2020, <https://www.lesoir.be/308404/article/2020-06-20/internes-confines-reinseres>. [↑](#footnote-ref-17)
18. # TRIAILLE (L.), la démocratisation des services d’hébergement, un chantier à poursuivre,

    dans Le Soir, 21/11/2020, <https://www.lesoir.be/338584/article/2020-11-21/la-chronique-de-carta-academica-la-democratisation-des-services-dhebergement-un?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dcarta%2520academica> [↑](#footnote-ref-18)
19. HERMANS (R.), Création d’une commission spéciale coronavirus à la Chambre, dans RTBF.be, 25/06/2020. [↑](#footnote-ref-19)
20. <https://rss.ulb.ac.be/yves-coppieters/> [↑](#footnote-ref-20)
21. COPPIETERS (Y.), *Rapport préparatoire sur les missions de la Commission : éléments d’analyse*, Bruxelles, 30/08/2020. [↑](#footnote-ref-21)
22. MONTAY (J.) et MESSOUDI (H.), Que dit le rapport Coppieters pour la commission spéciales sur la gestion du coronavirus ?, RTBF.be INFO, 02/09/2020, <https://www.rtbf.be/article/que-dit-le-rapport-d-yves-coppieters-pour-la-commission-speciale-sur-la-gestion-du-coronavirus-10574411> [↑](#footnote-ref-22)
23. Collectif, <http://ph.belgium.be/media/static/files/import/press_corner/strategie-de-deconfinement-les-exigences-du-monde-associatif-et-culturel-du-nord-et-du-sud-du-pays.pdf>; [Pour une stratégie de déconfinement qui prenne au sérieux toutes les populations (levif.be)](https://www.levif.be/belgique/pour-une-strategie-de-deconfinement-qui-prenne-au-serieux-toutes-les-populations/) [↑](#footnote-ref-23)